



Service de transport de

Wellington – Dufferin

Student Transportation Services

FAQ sur le transport pour les parents – TF014

MON ENFANT EST-IL ADMISSIBLE AU TRANSPORT?

- Le transport est attribué conformément à la politique 002 du STWDSTS - Admissibilité au transport.
- Pour être admissible au transport, votre enfant doit habiter à l'intérieur des limites de fréquentation de l'école et au-delà de la distance de marche maximale pour son niveau scolaire. Allez à [Politiques - Wellington-Dufferin](#) pour accéder à toutes les politiques de transport de STWDSTS.

COMMENT PUIS-JE SAVOIR SI MON ENFANT EST ADMISSIBLE A PRENDRE L'AUTOBUS?

- Allez à www.findmyschool.ca pour déterminer l'admissibilité de votre enfant.
- Vous devrez entrer votre adresse municipale exacte (numéro de maison, nom de rue et municipalité).

COMMENT ET QUAND SERAI-JE INFORME DE L'HORAIRE D'AUTOBUS DE MON ENFANT?

- À la fin du printemps et à l'été, STWDSTS planifie et met à jour les circuits d'autobus pour la prochaine année scolaire.
- Toutes les informations sur le transport des élèves seront disponibles en ligne sur le portail des parents 2 semaines avant le premier jour d'école.

QUE SE PASSE-T-IL SI MON ENFANT DOIT ETRE PRIS EN CHARGE ET DEPOSE CHEZ UN FOURNISSEUR DE SOINS?

- Le transport sera assuré conformément à la politique du STWDSTS 034 - Transport pour la garde d'enfants.
- L'adresse de votre enfant et l'adresse de votre gardien doivent être à l'intérieur des limites de fréquentation scolaire de votre enfant et répondre aux critères de distance pour être admissible au transport.
- Fournissez ces renseignements à votre école au moment de l'inscription et appelez le STWDSTS (519-824-4119) entre mai et août pour vous assurer que cette autre adresse a été reçue.

MON ENFANT PEUT-IL ETRE RECUPERE A LA MAISON ET DEPOSE CHEZ LA PERSONNE QUI S'OCCUPE D'EUX?

- Le transport sera assuré conformément à la politique 034 du STWDSTS.
- Les deux adresses doivent être admissibles au transport scolaire et il doit y avoir de l'espace dans l'autobus de remplacement. Les adresses de ramassage et de dépôt peuvent différer, mais doivent être utilisées régulièrement tous les jours, l'une pour le ramassage et l'autre pour le dépôt.

MON ENFANT PEUT-IL ETRE TRANSPORTE AU PROGRAMME AVANT L'ECOLE OU A LA MAISON PLUS TARD PARCE QU'IL PARTICIPE AU PROGRAMME PARASCOLAIRE?

- Le transport n'est pas fourni pour les programmes avant ou après l'école.

MON ENFANT EST INSCRIT AU PROGRAMME AVANT L'ECOLE. SI LES AUTOBUS SONT ANNULES LE MATIN, MON ENFANT SERA-T-IL RAMENE A LA MAISON APRES L'ECOLE?

- Si les autobus sont annulés le matin, ils ne circulent pas l'après-midi. Vous devrez planifier que votre enfant vienne chercher à l'école.

QUE DOIS-JE FAIRE SI MON ADRESSE CHANGE PENDANT L'ETE?

- Appelez STWDSTS au 519-824-4119 et laissez un message détaillé à votre :
 - le nom de l'enfant;
 - l'école de fréquentation de l'enfant;
 - l'adresse complète de l'enfant;
 - numéro de téléphone pour vous joindre

Un technicien en transport vous appellera pour vous donner de nouvelles informations sur l'autobus.

Veillez noter qu'il peut s'écouler de 5 à 10 jours ouvrables avant d'effectuer un changement en septembre après la rentrée scolaire.

QUE DOIS-JE FAIRE SI L'AUTOBUS DE MON ENFANT EST EN RETARD?

- Vous devez connaître le nom de la compagnie d'autobus qui transporte votre enfant et le numéro de ligne d'autobus.
- Allez à www.stwdsts.ca et cliquez sur l'icône Retards d'autobus pour afficher une liste des retards d'autobus signalés. Si l'autobus de votre enfant n'est pas répertorié, appelez directement votre compagnie d'autobus.
- Télécharger l'application Bus Planner Delays est disponible sur [IOS](#) et [Android](#)

COMMENT L'ECOLE SAIT-ELLE DANS QUEL AUTOBUS MON ENFANT PREND?

- Toutes les écoles ont accès aux listes d'autobus actuelles de STWDSTS.
- De plus, STWDSTS prépare des étiquettes de transport pour chaque élève de maternelle et de 1re année, y compris son nom, son itinéraire d'autobus et les informations sur les arrêts d'autobus.

DOIS-JE RENCONTRER MON ENFANT LORSQU'IL MONTE OU DESCEND DE L'AUTOBUS?

- Les parents doivent prévoir que leur enfant se rend à leur arrêt d'autobus en toute sécurité.
- Les élèves de la maternelle, de la maternelle et de la 1re année doivent être accompagnés à l'arrêt d'autobus et se rencontrer à l'arrêt d'autobus conformément à la politique 015 du STWDSTS - protocole primaire.